



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté portant reprise de concessions au Cimetière
Ancien de Vincennes

**OBJET : REPRISE DE 10 CONCESSIONS
CENTENAIRES ET PERPÉTUELLES A L'ETAT
D'ABANDON DANS LE CIMETIÈRE ANCIEN DE
VINCENNES.**

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Ile-de-France,

VU les articles L 2223-4, L 2223-17, L 2223-18 et R 2223-12 à R 2223-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision N° DM-22-109 en date du 18 mars 2022, décidant de la reprise de concessions centenaires et perpétuelles à l'état d'abandon au Cimetière Ancien de Vincennes, 1, rue de Fontenay,

VU les procès-verbaux dressés le 1 décembre 2020 et le 10 avril 2024 constatant l'état d'abandon des concessions ci-après désignées et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment les certificats d'affichage,

CONSIDÉRANT que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du Cimetière Ancien de Vincennes,

ARRÊTE

ARTICLE I- Les concessions centenaires et perpétuelles sises au Cimetière Ancien, ci-après désignées, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la Ville :

N° d'ordre	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
2266	BERNIER / ROUGEMONT Elisa	Cimetière Ancien Division 4 Ligne 10 Plan 1378	01/10/1925
95/1876	DEMARIA Henri	Cimetière Ancien Division 3 Lejemptel droite Plan 778	21/12/1904
6000	DAYET Louise	Cimetière Ancien Division 7 Ligne 9 Plan 2708	26/03/1934

3014	FRANCEY Désiré	Cimetière Ancien Division 4 Ligne 3 Plan 1199	27/06/1935
8094	CLERY Yvonne	Cimetière Ancien Division 7 Ligne 11 Plan 3330	02/01/1861
255	LENOIR	Cimetière Ancien Division 3 Ligne 2 Plan 754	07/05/1890
12/1861	THIOUST François	Cimetière Ancien Division 3 Ligne 10 Plan 1051	09/07/1903
1397	LECERF Louise Henriette	Cimetière Ancien Division 4 Ligne 2 Plan 1173	17/11/1910
2844	VELTMAN Julia	Cimetière Ancien Division 3 Ligne 8 Plan 976	01/10/1925
3934 3958	BAIRE Jean Pierre	Cimetière Ancien Division 4 Ligne 2 Plan 1159bis	21/12/1904

ARTICLE II - Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions qui n'auront pas été enlevés par les ayants-droit dans un délai de **TRENTE JOURS** après la publication du présent arrêté seront enlevés par les soins de l'administration municipale qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

ARTICLE III - Il sera procédé à l'exhumation des restes mortels des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris, à leur crémation et à l'inhumation dans l'ossuaire construit à cet effet.

ARTICLE IV - Les noms des personnes exhumées des concessions reprises et ré-inhumées dans l'ossuaire susvisé seront gravés sur l'urne.

ARTICLE V - Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, feront l'objet de nouveaux contrats de concession pour de nouvelles inhumations.

ARTICLE VI - Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches, notamment à la Mairie et au Cimetière Ancien de Vincennes 1, rue de Fontenay.

Vincennes, le 16 mai 2024